



Déclaration liminaire CSAL 25 janvier 2024

Nous commencerons cette liminaire par une devinette.

Mon premier est la définition du terme « déontologie » : la « déontologie » vient du grec *deontos*, qui veut dire « devoir ».

La déontologie peut être définie comme « l'ensemble des obligations et des règles de comportement que doit observer une personne dans l'exercice de sa profession, tant à l'égard de ses collègues ou confrères qu'à l'égard des personnes étrangères à la profession ».

C'est en quelque sorte un code des devoirs qui s'impose au fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions mais également à l'extérieur du service.

Eu égard au caractère sensible des missions qu'assurent les agents de la DGFIP, aux prérogatives de puissance publique dont ils sont investis et aux pouvoirs d'appréciation et de décision qui sont les leurs, le respect exemplaire des règles déontologiques revêt un caractère fondamental qui est le pendant de la protection statutaire dont ils bénéficient dans l'exercice de leurs missions.

Mon deuxième est la définition de conseiller fiscal. Le conseiller fiscal est un technicien qui assiste ses clients professionnels et particuliers dans leurs déclarations et opérations afin de trouver l'option fiscale la plus avantageuse. Il se fait payer pour ses conseils.

Mon tout est un ancien directeur des finances publiques qui a été exfiltré de son poste. Je suis Jérôme Fournel.

En effet, d'après plusieurs journaux d'investigations, Jérôme Fournel, alors directeur de cabinet de Gérard Darmanin, ministre des Comptes Publics de l'époque, serait intervenu en 2017 dans le transfert au PSG du joueur de football Neymar. Il aurait joué le rôle de conseiller fiscal. Il aurait proposé « des pistes au PSG pour échapper aux cotisations sociales » d'un montant de 88 millions d'euros. Au final, le joueur a échappé à la fiscalisation du paiement par son club de sa clause libératoire ! Le lundi 15 janvier une perquisition a été effectuée par les policiers de l'office central de lutte contre la corruption et la fraude fiscale et de l'inspection générale de la police nationale (IGPN), en présence des juges d'instruction. Plusieurs services de la direction générale des finances publiques (DGFIP) ont été visés, dont, le bureau du directeur général occupé jusqu'à récemment par Jérôme Fournel, nommé depuis directeur du cabinet du ministre de l'économie, Bruno Le Maire.

Nous voulons dire ici notre dégoût concernant ce mélange des genres : nous n'avons pas affaire à des serviteurs de l'État, mais à des serviteurs de grands groupes au service d'intérêts particuliers !

La fin d'année 2023 a été marquée par le choix d'Emmanuel Macron de mettre à l'ordre du jour une nouvelle loi sur l'immigration alors que depuis quarante ans il y a déjà eu 29 réformes. Le contenu de la loi reprend les principales propositions du Rassemblement National et remet en cause nos

principes républicains. Une loi xénophobe en opposition aux valeurs républicaines, contre les femmes et les familles, une loi faite par et pour le capital.

Le 21 janvier, à l'appel de 201 personnalités de tous horizons, culturel, associatif, syndical et politique, des dizaines de milliers de manifestants se sont mobilisés pour exiger que le président de la République ne promulgue pas la loi dite « immigration ».

Le mois de janvier est l'occasion pour chacun d'entre nous de présenter ses meilleurs vœux pour la nouvelle année. Cependant, l'année 2024 commence... comme les autres, hélas !... par les annonces des suppressions d'emplois.

A la lecture des chiffres de suppressions d'emplois 2024, la DG pourrait laisser croire que les suppressions d'emplois sont stoppées cette année.

Une DG qui se flatte de recréer des emplois, et dont nous dénonçons la communication trompeuse, car loin de la vision optimiste qu'elle propose, nous ne pouvons que faire le constat de la dégradation continue des effectifs, sur tout le territoire.

Le volet emplois de la DG comporte effectivement pour l'essentiel, un nombre important de transferts au titre des nouvelles charges de travail importées (taxes douanières, taxe d'urbanisme, création des centres de gestion financière, etc.) et de transferts entre programmes (modification du périmètre de certaines missions).

Il faut également noter que les redéploiements concernent surtout les emplois dédiés à la transformation numérique, dans le but, non avoué de poursuivre les suppressions d'emplois.

Au final ce seront les DDFIP qui vont continuer à payer le prix fort.

	Suppressions	Renforts	Transferts	TOTAL
Centrale		118		118
Services à Compétence Nationale		79		79
Directions Nationales Spécialisées	- 23	151	20	148
SCBCM			13	13
Réseau (DFiP)	- 783	393	235	- 155
COM		1		1
Gains de Productivité	- 80		80	0
Autres	- 56			- 56

Ce qui pourrait laisser croire à un faible recul dans les directions territoriales est en réalité une catastrophe. Les vacances d'emploi ont atteint un tel niveau que les services sont désormais sollicités pour « s'entraider » car ils ne sont plus en mesure de faire face à leur charge de travail !

Au 1er septembre 2023, 4604 ETP vacants ; en 2024, il est annoncé 3700 ETP sortants. Les recrutements par concours ne seront pas suffisants donc entre 1500 et 1600 recrutements de contractuels sont prévus. Sur quelle durée, avec quelle formation ? Pour la CGT Finances Publiques, ce n'est pas satisfaisant et encore moins « ambitieux ». Le soi-disant solde positif des emplois 2024 à la DGFIP ne saurait résoudre l'absence d'attractivité de notre administration. En d'autres temps, pourtant pas si lointains, un président de la République affirmait que les suppressions d'emplois auraient un retour pour ceux qui les subissent. Et pourtant, la DGFIP et ses agents ont beaucoup subi pour quelques miettes proposées en retour !

La CGT revendique des créations d'emplois et des recrutements pour mieux travailler et une augmentation significative des salaires. Il y a urgence à augmenter les salaires. La hausse des prix a atteint 4,9 % sur 2023. Sous l'effet de l'inflation les salaires reculent. 8 millions de personnes, soit un quart des travailleurs sont aujourd'hui précaires. En Europe 45 % de la hausse des prix est liée aux marges des entreprises (source FMI, 2023). La France est championne d'Europe des dividendes versés aux actionnaires, mais pas des augmentations de salaires...

Pour rattraper l'inflation : l'urgence c'est d'augmenter les salaires dans toutes les entreprises et les services !

Dans les entreprises, la CGT revendique :

- une hausse générale des salaires ;
- une réouverture des NAO pour augmenter les salaires à minima autant que l'inflation. Auprès du gouvernement, nous revendiquons :
- la hausse du point d'indice des fonctionnaires et les pensions de tous les retraités de 10 % ;
- l'augmentation du Smic à 2000 € bruts pour un temps plein ;
- une loi pour maintenir le niveau de vie de toutes et tous : l'indexation des salaires sur le Smic et les prix.

Le contentieux salarial demeure plein et entier notamment sur la valeur du point d'indice, l'indexation de ce dernier sur le taux de l'inflation, la reconstruction des grilles indiciaires, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'urgence à revaloriser les filières à prédominance féminine. De plus l'introduction de toujours plus de régimes indemnitaires et de primes dans la Fonction publique génère toujours plus d'inégalités.

La CGT Finances Publiques revendique :

- la revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité inchangée depuis 2017 ;
- la revalorisation de la valeur du point ACF inchangée depuis 2009 ;
- l'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- le refus de tout dispositif de rémunération au mérite y compris pour les cadres intermédiaires ;
- la revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
- la revalorisation des remboursements de frais ;
- la revalorisation de la prime de rendement inchangée depuis 2017 ;
- l'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

Services	A	B	B GEO	C
SDIF			-1	
SDE		-1		
SPF Lille		-2		-2
SIE Lille Nord	-1	-1		-3
SIE Grand Lille Est	-1	-3		
SIE Lille Ouest		-2		-2
SIE Lille Seclin		-2		-2
SIE Valenciennes		-2		
SIP Lille Nord	-1	-1		
SIP Lille Ouest		-2		
Serco Dunkerque				-1
Serco Douai				-2
Serco Lille Delory				-2
Serco Maubeuge				-1
EDR Lille		-4		
T. Lille Municipale		-1		
TH Roubaix				-1
TH Lille		-1		-1
TH Dunkerque		-1		
SGC Tourcoing				-1
BAF Résidence Lille	-2			
SIP Denain		-1		
Redéploiements SGC Lille	-2			
Total	-7	-24	-1	-18

Services	AE	AFIPA	IDIVHC	IDIVCN
PCE Valenciennes				-1
Direction Lille			-1	
RF Lille	-1			
RF Douai	-1			
RF Valenciennes	-1			
SGC Villeneuve d'Ascq				-1
SGC Armentières				-1
SPFE Valenciennes			-1	
SIP Roubaix				-1
Reprises A+ suite fermeture		-1	-6	
Total	-3	-1	-8	-4

Dans le Nord, ce sont encore 66 collègues qui perdent leur poste !

Les restructurations (antenne SIE à Cambrai, transfert entrant CGF Agriculture et MTE, transferts de missions, suite du NRP avec fermetures de trésoreries,...) induisent un redéploiement d'emplois

dans certains services. Ces redéploiements sont en trompe-l'œil et l'exemple type est le SDIF. La structure était déjà sous-dimensionnée à sa création par rapport à la charge de travail. Le déploiement de SURF ou de GMBI par exemple n'a fait qu'accroître la souffrance au travail. Ce n'est pas la création d'un seul poste d'agent C pour faire face à la liquidation des taxes d'urbanisme qui va améliorer la situation, alors même que la direction supprime un poste de B Géo !

Concernant l'ordre du jour de ce CSAL, nous ne participerons pas au second point : en effet, la CGT n'a jamais opposé les agents entre eux. Au sujet de la présentation de la généralisation des PRIE, nous tenons à exprimer notre plus grande crainte quant à l'avenir de la DIE. Le rapport de l'IGF d'avril 2022, les propos de l'éphémère ministre Cazenave en novembre 2023 ou le rapport de la Cour des Comptes de décembre 2023 sont des attaques contre la DIE au sein de la DGFIP ! La CGT Finances Publiques 59 exige que la DIE reste attachée à la DGFIP !